

Les transferts réguliers du Sudoc : un processus au service du réseau

Questions/Réponses

Ce document restitue les principales questions/réponses posées en direct lors du J.e-cours du 24 novembre 2022. Le cas échéant, il fournit des éléments de réponses complémentaires.

⇒ **Thème abordé : fichier erreur généré en raison d'une notice trop lourde pour être exportée**

Rappel du contexte de la question :

Les limites existantes pour exporter une notice en ISO 2709 via les transferts réguliers sont :

- Taille de la notice : 99.999 caractères
- Taille d'une zone : 9.999 caractères

De ce fait, il arrive que des notices ne soient pas exportées en raison par-exemple d'une zone 330 ou 359 très longue dépassant cette limite de 9999 caractères.

Question : Sur ces champs, n'est-il pas possible de paramétrer WinIBW sur le nombre de caractères maximum et que la notice ne soit pas validée lors de son enregistrement ?

Réponse Abes : Ce serait possible techniquement, mais il s'agit d'une limite de la norme iso 2709 et on peut être amené à exporter dans d'autres normes pour lesquelles il n'y a pas de limite (exemple en xml).

⇒ **Thème abordé : contenu du message GTD**

Question : je m'aperçois que mon mail contient GTD_YEAR=2020 ... au lieu de GTD_YEAR=2022.

Réponse Abes : Il serait plus correct d'indiquer l'année en cours dans l'instruction GTD_YEAR mais l'erreur n'est pas bloquante car il n'y a pas de contrôle sur la date indiquée. La seule obligation est d'indiquer un nombre entre 0 et 9999.

⇒ **Thème abordé : passage à l'option « toutes mises à jour »**

Question : Pouvez-vous confirmer que lorsque l'on est en toutes mises à jour, on reçoit la notice biblio évidemment + toutes les notices autorités liées (fichier C si mis en choix) + toutes les données d'exemplaire ?



Réponse Abes : Oui, dès qu'une notice bibliographique a été mise à jour par le réseau ou l'Abes, vous recevez cette notice avec vos données d'exemplaires dans votre fichier A de transferts réguliers. Vous recevrez également les notices bibliographiques liées et/ou de notices d'autorités liées si vous avez choisi de recevoir ces fichiers de notices (respectivement B et C) dans vos transferts réguliers.

Question : peut-on avoir une check-list de toutes les tâches à faire avant (nettoyage, doc adm. à remplir....) ?

Réponse Abes : D'un point de vue administratif, il vous faut faire la demande de changement de paramètre pour passer à l'option « toutes mises à jour » auprès du service des transferts réguliers via le guichet d'assistance Abesstp.

Mais, il est préférable d'avoir vérifié au préalable la concordance de votre catalogue SIGB avec le catalogue Sudoc.

En effet, en cas de non-concordance, vous risquez de :

- Recevoir des notices exemplarisées dans le Sudoc mais supprimées de votre catalogue local
- Ne pas recevoir les mises à jour de notices présentes dans le catalogue local mais sous lesquelles votre établissement n'est pas localisé dans le Sudoc

Pour vous aider dans cette mise en concordance, vous pouvez consulter la documentation dédiée à la préparation d'une ré-informatisation :

https://documentation.abes.fr/sudoc/manuels/administration/prepa_migration/index.html

Question : y-a-t-il une personne ressource à l'abes qu'on peut contacter ?

Réponse Abes : il n'y a pas une personne ressource dédiée mais toute l'équipe des transferts réguliers se tient à votre disposition pour répondre à vos questions liées à ce changement de paramètre. Vous pouvez poser vos questions via le guichet d'assistance [ABESstp > sudoc pro > domaine "Transferts réguliers"](#).

Question : doit-on prévenir notre SIGB de ce changement pour voir si cela est réalisable ?

Réponse Abes : Oui, il est préférable avant de passer à l'option « toutes mises à jour » de vérifier auprès de votre fournisseur de Sigb que votre Sigb gèrera correctement l'import d'un nombre plus important de notices.

Question : Peut-on revenir en arrière si changement d'option ?

Réponse Abes : Oui, il suffit de nous faire la demande via le guichet d'assistance pour demander à repasser à l'option « mises à jour propres ».



Question : En "toutes mises à jour", nous recevons toutes les notices qui ont été modifiées par d'autres bibliothèques mais y compris les notices sur lesquelles les bibliothèques se contentent de se localiser (sans modifier la notice) ?

Réponse Abes : Avec l'option « toutes mises à jour », vous recevez via votre transfert régulier la notice bibliographique sous laquelle vous êtes localisés si elle a été modifiée par le réseau ou l'Abes. Si une autre bibliothèque se localise sous cette notice sans l'avoir modifiée, vous ne recevrez pas cette notice puisqu'elle n'a pas été mise à jour.

⇒ **Thème abordé : possibilité ou non d'exclure certains types de notices**

Question : est-ce que l'on peut limiter à certain type de document. ex. ne pas recevoir les doc. numériques ?

Réponse Abes : Non, nous ne faisons pas de filtre par type de document au niveau des notices envoyées via vos transferts réguliers. Si vous souhaitez ne pas importer dans votre Sigb les notices de documents numériques, il vous faut mettre un filtre au niveau de votre Sigb.